

## COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois septembre, à 18 heures 30. Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 septembre 2019 s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

**Étaient présents** : Pascal LOIRAT - Françoise JOUNIER - Marie-Annick DURAND - Luc PORTET - Bernard MACÉ - Anouk PAOLOZZI-DABO - Frédéric DUNET - Jacques GUIHÉNEUF - Laurent BOULO - Nadège VÉRON - Chantal DEMY - Marie-Claude BARRET - Laurence GEFFRAY - Laurent CHASSAING - Patrice GUIHARD - Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN - Fabrice GUILLET - Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX - Marie-Line MOREAU - Hervé NAËL - Emmanuelle SOALHAT - Frédéric MICHÉ - François PAGEAU

**Étaient excusés** : Catherine LACROIX donne pouvoir à Anouk PAOLOZZI-DABO - Thierry de LORGERIL donne pouvoir à Nicolas CRIAUD - Laurence LÉPINE donne pouvoir à Bernard MACÉ - Hélène CHALLIER donne pouvoir à Emmanuelle SOALHAT - Dominique MIGAULT donne pouvoir à Hervé NAËL - Anne-Gaëlle RÉVAULT donne pouvoir à Frédéric MICHÉ - Valérie SAUVIAT.

**Secrétaire de Séance** : Anne-Martine GUILLOUX

Monsieur le Maire demande à Anne-Martine GUILLOUX, désignée secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire soumet, à l'approbation de l'Assemblée délibérante, le compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2019. Le compte-rendu n'est l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire cède la parole à Marie-Annick DURAND.

### **1 – Création de périmètres délimités des abords (PDA) – Accord du conseil municipal après enquête publique**

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Laurence GEFFRAY.

### **2 – Taxe de séjour – Tarifs 2020**

Frédéric MICHÉ se félicite que l'application du tarif plafond pour l'ensemble des hébergeurs, ce que les élus de son groupe demandent depuis longtemps, ait été enfin prise en compte.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Gwénaëlle MORVAN.

### **3 – Mission Locale de la Presqu'île Guérandaise – Participation financière 2019**

Cette délibération n'entraîne aucune remarque.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Frédéric DUNET.

**4 – Subventions 2019 aux associations sportives scolaires**

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

**5 – Programme d'Aménagement des Voiries Communales – Demande de subvention – Fonds de concours Cap Atlantique**

Cette délibération n'entraîne aucune remarque.

VOTE : Unanimité

**6 – Liste des dépenses à imputer au compte 6232**

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

**7 – Mise à jour des durées d'amortissement**

Cette délibération ne donne lieu à aucune remarque.

VOTE : Unanimité

**8 – Expérimentation du Compte Financier Unique – Passage à la nomenclature M57**

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Laurence GEFFRAY.

**9 – Tarifs Animations de Noël 2019**

François PAGEAU fait remarquer que ces tarifs existaient déjà.

Laurence GEFFRAY répond que le tarif du manège a été ajouté car il n'existait pas ; en effet, le tarif existant s'appliquait à une période plus longue sur la période estivale. S'agissant des chalets, aucun tarif n'avait été voté préalablement.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

**10 – Tarifs municipaux – Médiathèque – Délibération modificative**

Cette délibération ne soulève aucune remarque.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

**11 – Convention de financement de la Fondation du patrimoine avec la Fondation Total - Restauration de la Porte Saint-Michel et de la tour Sainte-Anne**

Frédéric MICHÉ regrette que cette délibération n'ait pas été soumise à l'examen du Conseil Municipal de décembre ; en effet, selon lui cela aurait eu une portée plus forte dans la mesure où cela fera exactement vingt ans en décembre 2019 que le cargo « ERIKA » s'est échoué sur nos côtes. Total n'a d'ailleurs jamais voulu admettre sa responsabilité dans ce désastre.

Il rappelle que suite aux actions en justice qu'elles avaient engagées, les communes dont les plages et les marais avaient été souillés par la pollution ont mis plus de dix ans pour être indemnisées par la société TOTAL.

Aussi, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire acceptent difficilement qu'une plaque à l'effigie de TOTAL soit apposée sur les remparts ; à ce titre et symboliquement, ils voteront contre cette délibération.

Même s'il ne partage pas ce point de vue, Monsieur le Maire comprend la position des élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire et d'ailleurs il s'y attendait. Il rappelle cependant que la somme collectée par la Ville de Guérande au titre du mécénat s'élève à ce jour à 450 000 euros pour l'année 2019. Ces fonds permettent d'alléger la charge financière de la Commune pour la restauration de son patrimoine historique.

VOTE : Majorité – 3 Contre (Frédéric MICHÉ – François PAGEAU – Anne-Gaëlle RÉVAULT)

**12 – Convention de financement du Club des mécènes de la Fondation du patrimoine - Restauration de l'escalier de la Porte Saint-Michel et de la tour Sainte-Anne**

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire cède la parole à Marie-Annick DURAND qui présente succinctement l'objet de la délibération avant de demander à Madame Céline VIAUD du Cabinet AUP de commenter le diaporama présenté en séance.

**13 – Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur – Avis sur le projet**

A l'issue de la présentation, Monsieur le Maire remercie Madame VIAUD pour son intervention et l'accompagnement du cabinet AUP dans la démarche de révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Monsieur le Maire rappelle que cette révision s'est faite sous l'égide des services

de l'Etat et il salue la présence de Madame Régine PELLEGRINI, Architecte des Bâtiments de France, qui a accompagné la Ville dans cette procédure.

En préambule, Frédéric MICHÉ regrette de n'avoir pu disposer du dossier que mardi 17 septembre. Selon lui, il est difficile de s'approprier les modifications d'un tel document avec si peu de temps de préparation ; de plus, il signale que les propositions que le GROUPE Vivons Guérande Ecologique et Solidaire avaient déposé lors de l'enquête publique n'ont été que rarement reprises.

Il souhaite reprendre les remarques de Thierry PAQUOT, philosophe qui travaille les sujets liés à l'urbanisme et qui regrette que, trop souvent, les projets de ville manquent de vision transversale. Les élus de son groupe abondent dans ce sens à propos du document présenté ce soir. L'approche est essentiellement patrimoniale, même pour ce qui est du volet environnemental, et l'aspect social n'a pas véritablement été travaillé si ce n'est via la proposition de loisir avec la restauration des promenades. En revanche, comme les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire l'avaient noté en septembre dernier, le chapitre « réinventer » ne réponds toujours pas à ce que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire espèrent pour Guérande. En quoi ce document prépare-t-il l'avenir sur le plan des transitions écologiques et climatiques, sur les besoins de dynamisme économique et social ?

Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire n'ont sans doute pas le même projet politique pour la Ville qu'ils souhaitent vivante au quotidien, attractive pour les touristes mais qui ne devienne pas une ville musée, sans âme et sans habitants. Avec ce nouveau document qui contraint toujours plus les aménagements, ils craignent deux scénarios possibles peu enviables, soit une désertification du centre-ville devant l'impossibilité d'adapter les logements, soit sa gentrification compte tenu des coûts induits par les contraintes patrimoniales. Inscire l'intramuros dans les temps à venir aurait demandé de faire des concessions sur une vision figée du patrimoine, comme par exemple sur l'isolation des combles, sur des protections contre le soleil au sud, sur l'imperméabilisation des sols, sur des chaussées à niveau zéro, sur la possibilité de placer des panneaux solaires, sur la végétalisation de zone exclusivement minéralisée, sur la possibilité d'aménager des secteurs de convivialité.

Pour toutes ces raisons, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire n'approuveront pas la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Guérande.

Monsieur le Maire estime que Frédéric MICHÉ est cohérent par rapport aux propos tenus quand le projet de révision avait été présenté. Monsieur le Maire préfère employer le terme « encadrer » plutôt que « contrainte » pour les projets futurs dans l'intramuros. Ce PSMV est une projection sur les 25 voire 30 prochaines années. Ce qui fait la richesse de notre commune, c'est son patrimoine bâti et le travail qui a été réalisé a permis d'opérer une classification qui permet de protéger le patrimoine qui nous a été transmis pour les générations futures.

Nul ne peut savoir ce que sera l'urbanisation dans 30 ans, aujourd'hui le périmètre concerné est l'intramuros ; le végétal a été favorisé ; il n'a échappé à personne que la surface constructible est passé de 16 à 12% ; il a été associé dans les OAP la possibilité que puisse se réaliser un projet plus global, à condition que le propriétaire d'un bien décide lui-même de son évolution de la protection de son bien.

L'approche a été également de pouvoir offrir de l'habitat et s'assurer que l'on puisse maintenir une vitalité du commerce dans le cœur de ville. La Municipalité a eu une approche politique du PSMV dans sa vision.

Monsieur le Maire souhaite également rappeler qu'il n'a jamais été dans l'intention de la Ville d'exproprier ou d'ouvrir au public les jardins privés de l'intramuros. Il y a trop souvent une incompréhension ou une mauvaise interprétation des documents d'urbanisme.

Madame SOALHAT demande si, en cas de cession d'un bien intramuros, une OAP est-elle automatiquement déclenchée.

Monsieur le Maire réaffirme que ce n'est pas automatique. Et, il est hors de question que la Ville use de son droit de préemption d'expropriation dans une telle situation.

Marie-Annick DURAND ajoute que la Ville a également travaillé sur les logements vacants ; il a été fait en sorte de rendre libre l'accès aux étages sans avoir à passer par le local commercial. L'idée est que la Ville soit acteur pour maintenir le cœur de ville vivant.

VOTE : Majorité – 7 Contre (Hélène CHALLIER – Hervé NAËL – Emmanuelle SOALHAT – Dominique MIGAULT – Frédéric MICHÉ – François PAGEAU – Anne-Gaëlle RÉVAULT)

Monsieur le Maire reprend la parole.

**14 – Droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial**

Frédéric MICHÉ se réjouit de cette prise de position de la Municipalité car cela faisait partie des propositions que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire avaient formulées lors des tables rondes organisées sur le sujet.

Monsieur le Maire constate que dans l'intérêt collectif, l'on peut se rejoindre.

Emmanuelle SOALHAT souhaite connaître les leviers dont dispose la Ville pour mettre en œuvre ce droit de préemption.

Monsieur le Maire répond que le mécanisme de la préemption donne à la commune un délai de deux ans pour trouver une entreprise susceptible de reprendre le fonds et de s'installer dans ce local disponible ; c'est à la Ville de rechercher le commerce qu'elle souhaite voir maintenu dans le cœur de ville ; l'objectif est de conserver les activités de commerce qui existent. L'on sait très bien que le service du quotidien (boulangerie, maison de la presse) est important pour la population. Si l'on veut attirer de nouveaux habitants il convient également de conserver les activités médicales et paramédicales en plus des commerces alimentaires. Ce droit de préemption est mis en place dans l'intérêt de la population.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

**15 – Budget Principal 2019 – Décision Modificative n°2 2019**

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

**16 – Convention de jumelage avec le théâtre Athénor-CNCM de Saint-Nazaire – 2019-2022**

Cette délibération ne soulève aucune observation.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Anouk PAOLOZZI-DABO.

**17 – Approbation de la convention cadre entre la Ville et l'association PEP Atlantique-Anjou pour la gestion des activités à destination des adolescents et des jeunes adultes**

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

**18 – Modification du barème national des participations familiales fixé par la Caisse nationale des allocations familiales et du règlement intérieur du Multi-Accueil Les Castellous**

Cette délibération ne soulève aucune remarque.

VOTE : Unanimité

**19 – Convention d'objectifs et de financement avec la C.A.F. - Prestation de service « Relais assistants maternels »**

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

**20 – Avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le Multi accueil « Les Castellous »**

Cette délibération ne soulève aucune remarque.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Marie-Annick DURAND.

**21 – Avis sur le Règlement Local de Publicité – Arrêt - Commune LE POULIGUEN**

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

### **22 – Avis sur la modification simplifiée n°3 du PLU du POULIGUEN**

Cette délibération ne soulève aucune remarque.

VOTE : Unanimité

### **23 – Affaires foncières - Secteur de Sandun - Acquisition LE CONTE**

Hervé NAËL demande si la Ville envisage de faire des aménagements spécifiques sur ce site.

Monsieur le Maire lui répond qu'en l'état actuel des choses, il n'y a pas de projet précis. La Ville se contentera, dans un premier temps d'entretenir le site. Il a semblé que, compte tenu de l'intérêt historique du lieu, il était intéressant de l'acquérir et de le protéger. Il faudra réfléchir avec les acteurs locaux impliqués dans la conservation du patrimoine à l'avenir de ce site particulièrement riche historiquement. La Ville va ainsi se rapprocher des Amis de Guérande et de l'Association La Madeleine d'Hier et d'Aujourd'hui afin de réfléchir ensemble à une mise en valeur de ce site remarquable.

Marie-Annick DURAND ajoute qu'il est heureux que ce site soit peu connu aujourd'hui, ce qui permet d'en assurer tout naturellement sa protection.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Laurent BOULO.

### **24 – Charte « Défi maritime et littoral »**

Frédéric MICHE estime que l'intention est louable mais qu'il dépend de la volonté politique de la mettre en application ; il ne faudrait pas que cette Charte soit rangée sur une étagère sans actions concrètes par la suite. Sur certains points les collectivités sont prêtes à faire des efforts et sur d'autres on oublie d'agir. Il y a encore mieux à faire et ce qu'il demande c'est qu'il y ait des engagements plus profonds.

S'agissant des pollutions des déchets plastiques, il souhaite revenir sur la décision prise de construire un terrain synthétique avec des microbilles en caoutchouc.

Monsieur le Maire précise que les microbilles sont en liège.

Hervé NAËL constate qu'il y a de belles intentions, mais derrière quels sont les moyens et quels sont les outils qui seront mis en œuvre ? Il s'émeut de la présence de particules plastiques sur le port de la Turballe issus des filets de pêcheurs.

Monsieur le Maire rappelle que cette Charte est proposée par le Conseil Départemental. Il attend également des actions concrètes et visibles sur le terrain.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Françoise JOUNIER.

### **25 – Convention de partenariat avec Cap Atlantique pour le repérage de l’habitat indigne**

Françoise JOUNIER précise que le service Habitat du CCAS s’est emparé, dès 2016, en lien avec l’Agence Régionale de Santé, de la problématique de l’habitat indigne. Elle s’est attachée à traiter tous les cas qui lui ont été signalés, la principale porte d’entrée étant la demande de logement social. Depuis 2016, 23 dossiers ont été traités.

De nombreux termes peuvent qualifier les différentes situations d’habitat indigne. Ils dépendent de l’état plus ou moins dégradé du logement (logement non décent, logement non conforme aux règles d’hygiène, logement insalubre, péril, accumulation de déchets...)

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le Maire doit faire appliquer le Règlement Sanitaire Départemental qui définit les règles d’hygiène applicables aux conditions d’utilisation et d’occupation des habitations ; dans la plupart des dossiers traités depuis 2016, on relève un non respect du Règlement Sanitaire Départemental.

Elle conclue qu’au regard de la nécessaire technicité requise pour traiter de tel dossier, il est indispensable que le service logement puisse être accompagné par des spécialistes du bâtiment d’où l’objet de la présente convention.

VOTE : Unanimité

### **26 – Désignation d’un représentant et son suppléant aux instances de la Conférence Intercommunale du Logement de Cap Atlantique.**

Frédéric MICHÉ indique que, compte tenu du mode de scrutin et de la représentation par liste, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ne prendront pas part au vote.

VOTE : Unanimité – 3 élus ne prennent pas part au vote (Frédéric MICHÉ – François PAGEAU – Anne-Gaëlle RÉVAULT)

Ont été désignées

- titulaire au sein des instances de la future Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de Cap Atlantique. : Françoise JOUNIER
- suppléante au sein des instances de la future Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de Cap Atlantique : Chantal DEMY

La parole est donnée à Bernard MACÉ.

### **27 – Convention maintenance d’éclairage public dans les parcs d’activités de Villejames et de Bréhadour**

François PAGEAU profite de cette délibération pour poser un certain nombre de questions sur les horaires de l’éclairage public à Guérande. Il aimerait connaître l’heure d’extinction de l’éclairage public sur la commune ; il note que certaines zones restent éclairées toute la nuit alors que ce ne sont pas des lieux de passage très fréquentés notamment Villejames.

Aussi afin de protéger la biodiversité, les élus de son groupe souhaiteraient que les horaires d’éclairage soient revus.



Comme évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire rappelle qu'une expérimentation va être menée à partir de novembre prochain pour réduire l'éclairage public sur le centre-ville hors Villejames dans la mesure où des aspects de sécurité sont à prendre en compte. L'éclairage du plan lumière va également être diminué. Athanor et les abords du cinéma continueront d'être éclairés pour des raisons de sécurité.

Une concertation va être menée avec les chefs d'entreprises de Villejames pour étudier une possibilité de réduire également l'éclairage dans le Parc d'Activités.

Bernard MACÉ ajoute que la Ville va engager une rénovation de son éclairage public dans son ensemble afin de diminuer la pollution visuelle. En effet, le matériel est aujourd'hui obsolète et mérite d'être remplacé.

Frédéric MICHÉ souhaiterait que l'on sensibilise également les chefs d'entreprises afin qu'ils diminuent l'éclairage de leurs enseignes.

Monsieur le Maire insiste sur l'utilité de la concertation avec les chefs d'entreprise afin d'avoir une démarche commune en matière d'économie d'énergie.

VOTE : Unanimité

### **28 – Avenant à la Convention avec Cap Atlantique portant sur la délégation de maîtrise d'ouvrage des aménagements sur le VC 9 et la rue de Kerbiniou**

Monsieur le Maire précise que les travaux devraient s'achever avant la fin décembre de cette année.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

### **29 – Recrutement d'une médiatrice culturelle**

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

### **30 – Instauration du télétravail**

Cette délibération ne soulève aucune observation.

VOTE : Unanimité

### **31 – Recensement de la Population**

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

A l'issue de l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique avoir reçu une question écrite du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire.

François PAGEAU lit la question écrite.

« Nous avons lu dans votre dernière tribune du Guérande Magazine, suite aux "bons" résultats des partis écologistes, que l'écologie appartient à tout le monde. Certes. Hélas, trop peu s'en empare véritablement. Sinon, nous n'en serions pas là.

Vous avez écrit : "Guérande, de par son cadre de vie et son environnement, nous appelle à une grande vigilance à laquelle les membres de notre équipe sont très sensibilisés et attachés".

Nous nous attendons alors à des réponses positives à nos questions.

La semaine dernière, vous avez organisé un spectacle "le chant des coquelicots". Est-ce enclin d'œil à l'appel du mouvement "Nous voulons des coquelicots", qui milite pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse en France, espérant revoir des champs de coquelicots et surtout, stopper la perte de biodiversité ?

Les pesticides sont des poisons qui détruisent tout ce qui est vivant. Ils sont dans l'eau de pluie, dans la rosée du matin, dans le nectar des fleurs et l'estomac des abeilles, dans le nid des oiseaux, dans le cordon ombilical des nouveau-nés, dans le lait des mères, dans les urines d'habitants de la presqu'île avec un taux jusqu'à 30 fois la dose de glyphosate maximum recommandée par les autorités sanitaires. Les pesticides sont un scandale de santé publique. Ils provoquent des cancers, des maladies de Parkinson, des troubles psychomoteurs chez les enfants, des infertilités, des malformations à la naissance. L'exposition aux pesticides est sous-estimée par un système devenu fou, qui a choisi la fuite en avant. Quand un pesticide est interdit, dix autres prennent sa place. Il y en a des milliers.

Le tiers des oiseaux ont disparu en quinze ans, la moitié des papillons en vingt ans, les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards, les grenouilles et les sauterelles semblent comme évanouies, les fleurs sauvages se raréfient.

Comme 88 autres collectivités françaises, allez-vous nous proposer de voter un vœu de soutien à l'appel des Coquelicots pour alerter sur les risques liés à l'utilisation des pesticides ?

Et vous, M. Le maire, l'avez-vous signé ?

Cette signature est un soutien aux victimes, au changement du modèle agricole avec la conversion au bio, pour la santé de la population et la biodiversité.

Assez de discours, des actes.

Pour l'heure, le ministre annonce une distance minimale de 5 à 10 mètres, ce qui ne repose sur aucun critère scientifique et ne protégera en rien les riverain-e-s des risques de cancers et autres maladies liées aux pesticides.

Les lobbys des pesticides eux en revanche se frottent les mains.

A l'instar d'autres maires, prendrez-vous un arrêté courageux pour interdire les pesticides à proximité des habitations ?

Il risque d'être annulé par la justice mais c'est un symbole fort pour nos concitoyens et pour faire pression sur l'Etat.

Plus il y aura de collectivités à s'engager, plus le gouvernement sera contraint d'agir pour protéger l'environnement et la santé humaine.

Amplifions cette mobilisation urgente. »

Laurent BOULO apporte la réponse ci-dessous.

Dans son introduction, la liste VGES rappelle la tribune du Guérande Mag « Suite aux bons résultats des partis écologistes, que l'écologie appartient à tout le monde. Certes. Hélas, trop peu s'en empare véritablement. »

Votre proposition de signer un arrêté municipal pour interdire les pesticides à proximité des habitations a fait débat dans notre groupe.

Nous estimons illusoire cette stratégie, inévitablement invalidée par le préfet qui saisira le tribunal administratif. Tout au plus, elle fera grossir le buz médiaticopoliticoélectoral que certains maires se plaisent à attiser alors qu'ils ne sont pas concernés par l'agriculture et les pesticides.

Je vous rappelle que notre commune s'est saisie depuis déjà une dizaine d'années de cette question en bannissant l'usage des pesticides dans les espaces publics y compris dans les cimetières et les terrains de football (ce qui n'est pas non plus sans poser problèmes auprès de nos concitoyens).

Ces fameux pesticides sont des poisons pour la terre, l'environnement et la biodiversité mais ils contribuent hélas à l'augmentation des rendements.

Notre collectivité est largement couverte par les exploitations agricoles qui représentent un secteur économique important. Avant d'interdire l'utilisation de ces désherbants il faut trouver une solution de substitution. N'accablons pas les agriculteurs. Bon nombre d'entre eux sont conscients du danger. Certains ont déjà changé leur pratique. Il nous faut les encourager. Mieux vaut l'action que l'attente d'un décret. Pour exemple, depuis le début de ma mandature, j'ai signé une dizaine de courriers par an destinés à des particuliers guérandais utilisant des herbicides devant chez eux. Très souvent, un dialogue s'est instauré et a été compris.

Aussi, je vais inviter les représentants du secteur agricole de Guérande, autour d'un temps de réflexion permettant de proposer des mesures concrètes ou des solutions permettant une transition vers le zéro pesticide. Ces réflexions issues du terrain seront ensuite communiquées aux services de l'Etat.

Nous devons tous nous mobiliser pour la nouvelle génération, pour la qualité de l'air et de l'eau. Mais il faut que tout le monde s'y attelle.

Je voudrais aussi citer un autre exemple qui illustre l'ambiguïté de notre société vis-à-vis de son implication concrète pour la protection de l'environnement.

Illustration et preuve de notre intérêt pour Guérande et son cadre de vie : Initiée par la ville vendredi 20 septembre de 17H30 à 20H, l'opération " Pas de quartier pour les déchets " a connu une participation dérisoire. Dans l'idée, tout le monde adhère à cette opération. Dans les faits, personne ou presque n'y participe.

Mais revenons sur l'objet de votre question écrite, dont le sujet ou plutôt la préoccupation est partagée par notre liste majoritaire. Plutôt qu'un arrêté municipal, nous vous proposons de voter un vœu comme celui voté sur les pesticides néonicotinoïdes à l'automne 2016.

Pour information les élus ont la liberté de signer la pétition "Nous voulons des coquelicots", tout comme je l'ai fait ...

1er VCEU soumis au vote

Le Conseil municipal demande instamment à l'Etat de protéger la santé, l'environnement des populations avec des mesures sérieuses et efficaces.

2eme VCEU soumis au vote

Le Conseil municipal encourage les élus à signer la pétition " Nous voulons des coquelicots ".

Frédéric MICHÉ remercie Monsieur le Maire pour sa réactivité, c'est un premier pas même si cela ne répond pas exactement à ce que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire attendaient. Il ne faut pas confondre rendement et revenu dans les exploitations agricoles ; en effet, les revenus d'aujourd'hui ne risquent-ils pas de préfigurer des non rendements pour demain. On peut faire le lien avec la Charte sur la Mer.

Monsieur le Maire fait procéder au vote des deux vœux formulés dans la réponse lue par Laurent BOULO.

1 abstention : Joseph GAUTIER

Monsieur le Maire indique qu'il va organiser une réunion avec les agriculteurs de la commune et invite ses collègues du Conseil Municipal qui le souhaiteraient à y participer.

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera le lundi 18 novembre prochain à 18h30 et lève la séance à 21 heures.